



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mai 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
17 mai 2018

Date d'affichage
17 mai 2018

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service aménagement –
Nomination de voie : «
Impasse Lion »*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,
BOUBEKER Patrick donne procuration à BIAU Joël,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,
LUNGERI Carine donne procuration à CHEVROT Régis,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

La voie partant face au 14 avenue Lion ne portant pas de nom, les parcelles situées sur cette impasse, ont une adresse erronée (5 bâtiments avec 5 adresses différentes). Il convient donc de la nommer afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Sollies-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI » et d'attribuer une nouvelle adresse à ces propriétés.

Il est proposé le nom suivant : Impasse Lion.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de nommer cette voie partant en face du 14 avenue Lion ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Impasse Lion » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 MAI 2018

29 MAI 2018



